

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.



ASSEMBLÉE 20-CAP-02

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 12 mars 2020** 17 h, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Jonathan Tabarah, président et conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Marilou Alarie, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté
Madame Sylvie Desgroseilliers, conseillère de la Ville de Brossard
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

N'ont pu assister :

Monsieur Pierre Brodeur, vice-président et maire de la Ville de Saint-Lambert
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Maître Carole Cousineau, secrétaire corporative et conseillère juridique
Monsieur Daniel Jean, directeur Finances et trésorier

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Myles, appuyé par Nancy Decelles :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **Période de questions du public**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-20

Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 6 février 2020

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Marilou Alarie :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 6 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dossiers – Gestion durable des ressources

4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-21

Approbation des modifications aux textes de quatre (4) régimes de retraite du Réseau de transport de Longueuil (RTL)

Il est proposé par Robert Myles, appuyé par Jacques Lemire :

D'APPROUVER les modifications apportées aux textes des régimes de retraite suivants :

- Régime de retraite des cadres intermédiaires et de premier niveau du RTL;
- Régime de retraite des membres et ex-membres du syndicat des employés d'entretien de la STRSM (CSN);
- Régime de retraite des employés syndiqués de bureau du RTL; et
- Régime de retraite des membres du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3333.

Les modifications sont rétroactives au 1^{er} janvier 2014 et ont été rédigées par la firme Morneau Shepell, tel que mandaté par les comités de retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-22

Approbation de la politique de financement du régime de retraite des membres et ex-membres du syndicat des employés d'entretien de la STRSM (CSN)

Il est proposé par Marilou Alarie, appuyé par Nancy Decelles :

D'APPROUVER la politique de financement du régime de retraite des membres et ex-membres du syndicat des employés d'entretien de la STRSM (CSN), tel que rédigée par la firme Morneau Shepell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-23

Approbation de la grille des critères d'évaluation - Implantation d'une plateforme technologique de service de transport à la demande (RTL à la demande)

Il est proposé par Jérôme Savaria-Carrière, appuyé par Jacques Lemire :

D'APPROUVER l'utilisation de la grille des critères d'évaluation prévus au tableau ci-dessous, pour l'appel d'offres P20-028, visant l'implantation d'une plateforme technologique de service de transport à la demande (RTL à la demande) :

- | | |
|--|-----------|
| • Expérience du soumissionnaire, de l'équipe projet et des sous-traitants | 25 points |
| • Compréhension du mandat | 25 points |
| • Méthodologie du plan de travail et des processus proposés | 20 points |
| • Évaluation de la solution proposée en matière de plateforme technologique, de logiciels et d'applications mobiles afférentes | 30 points |

TOTAL	100 points
-------	------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-24

Approbation du règlement L-100 autorisant un emprunt pour financer des travaux de mise à niveau des systèmes pétroliers autres que diésel du centre d'exploitation du Vieux-Longueuil

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-100 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par Marilou Alarie, appuyé par Robert Myles :

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-100 autorisant un emprunt d'un million sept cent mille dollars (1 700 000 \$) pour financer des travaux de mise à niveau des systèmes pétroliers autres que diésel du centre d'exploitation du Vieux-Longueuil.

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

D'AUTORISER les personnes désignées dans le règlement intérieur du Réseau de transport de Longueuil L-02 à signer, pour et au nom du RTL, tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-25

Approbation du règlement L-101 autorisant un emprunt pour financer la réalisation de projets technologiques au cours de l'exercice financier 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-101 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Nancy Decelles :

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-101 autorisant un emprunt de deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille dollars (2 590 000 \$) pour financer la réalisation de projets technologiques au cours de l'exercice financier 2020.

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

D'AUTORISER les personnes désignées dans le règlement intérieur du Réseau de transport de Longueuil L-02 à signer, pour et au nom du RTL, tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-26

Approbation du règlement L-102 autorisant un emprunt pour financer l'implantation au Réseau de transport de Longueuil (RTL) du projet de billettique métropolitain

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-102 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par Marilou Alarie, appuyé par Jérôme Savarie-Carrière :

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-102 autorisant un emprunt de six millions trois cent quarante mille dollars (6 340 000 \$) pour financer l'implantation au Réseau de transport de Longueuil du projet de billettique métropolitain.

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

D'AUTORISER les personnes désignées dans le règlement intérieur du Réseau de transport de Longueuil L-02 à signer, pour et au nom du RTL, tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-27

Approbation du règlement L-103 autorisant un emprunt pour financer la réalisation de projets et d'études en développement du transport au cours de l'exercice financier 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-103 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Robert Myles :

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-103 autorisant un emprunt de quatre millions de dollars (4 000 000 \$) pour financer la réalisation de projets et d'études en développement du transport au cours de l'exercice financier 2020.

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

D'AUTORISER les personnes désignées dans le règlement intérieur du Réseau de transport de Longueuil L-02 à signer, pour et au nom du RTL, tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-28

Modification au contrat - Service de taxi collectif aux clients – Amendement 1

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière :

DE MODIFIER le montant total estimé de la première option de prolongation se terminant le 5 avril 2020, du contrat P18-004 - Service de taxi collectif aux clients à la firme 9145-7200 Québec inc. faisant affaire sous le nom de ALLO TAXI, de la façon suivante :

Montant original	Amendement	Montant total estimé
1 443 619,74 \$	142 366,95 \$	1 585 986,42 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-29

Octroi de contrat - Service de taxi collectif aux clients – Deuxième prolongation de contrat

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Jacques Lemire :

D'EXERCER la deuxième option de prolongation du contrat P18-004 - Service de taxi collectif aux clients à la firme 9145-7200 Québec inc. faisant affaire sous le nom de ALLO TAXI, pour la période d'un (1) an, conformément à l'appel d'offres, aux prix unitaires soumis, majorés en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC), pour un montant total estimé à 2 027 206,98 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-30

Octroi de contrat – Assurance des biens commerciaux et bris des machines du RTL

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir en date du 1^{er} septembre 2004 (G.O.Q. partie 2, No 37, p. 3988) concernant l'accord d'une permission générale aux sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01) afin qu'elles puissent octroyer leurs contrats d'assurance sans demander de soumission.

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Nancy Decelles :

D'AUTORISER la conclusion d'un contrat relatif aux assurances des biens commerciaux et bris des machines, pour une période de douze (12) mois, à compter du 14 mars 2020, à la firme AON PARIZEAU INC., pour une prime maximale estimée de 243 841,72 \$ (taxe incluse), conformément à la proposition 2020-2021 datée du 24 février 2020.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.11 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-31

Octroi de contrat - Services professionnels d'actuares-conseils dans le cadre de la gestion des contrats d'assurances collectives du Réseau de transport de Longueuil (RTL)

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Sylvie DesGroseilliers :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P20-012 - Services professionnels d'actuares-conseils dans le cadre de la gestion des contrats d'assurances collectives du Réseau de transport de Longueuil (RTL), au seul soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme

MORNEAU SHEPPEL LTÉE ou représentants aux prix soumis, pour un montant total estimé à 211 783,95 \$ (taxes incluses), pour une période de trois (3) ans, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Ce contrat pourra être prolongé pour une (1) période additionnelle de trois (3) années pour un montant total estimé à 220 579,54 \$ (taxes incluses). Le RTL se réserve tous ses droits à l'égard de l'exercice de cette option de prolongation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.12 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-32

Octroi de contrat – Remplacement de la distribution électrique au centre d'exploitation de Saint-Hubert

Il est proposé par Robert Myles, appuyé par Jean-François Boivin :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P19-052 - Remplacement de la distribution électrique au centre d'exploitation de Saint-Hubert (CESH), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise PP DESLANDES INC., aux prix forfaitaires soumis, pour un montant total estimé à 2 009 763,00 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingence, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.13 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-33

Octroi de contrat - Acquisition de 18 vérins mobiles électriques hydrauliques

Il est proposé par Jérôme Savaria-Carrière, appuyé par Nancy Decelles :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P20-006 - Acquisition de 18 vérins mobiles électriques hydrauliques sans fil, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTÉE aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 237 998,25 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.14 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-34

Dépôt – Liste des chèques émis

PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 20 janvier 2020 au 18 février 2020 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 14 409 763,55 \$.

4.15 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-35

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – janvier 2020

PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de janvier 2020.

5. Intervention des membres du conseil

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

6. **Affaires nouvelles**

7. **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-36**

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Sylvie DesGroseilliers de lever la présente assemblée.

Il est 17h19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jonathan Tabarah
Président

Me Carole Cousineau
Secrétaire corporative